

IFSUA PORTE LES POSSIBILITÉS DE PÊCHE 2018 DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENE

L'organisation à but non lucratif International Forum for Sustainable Underwater Activities (IFSUA), une association ayant pour objet la promotion d'une pratique durable des activités sous-marines qui regroupe des entreprises, commerces, fédérations et associations d'activités sous-marine dans plusieurs pays de l'UE, vient de déposer une requête auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne contre le règlement 2018/120 qui établit les possibilités de pêche de certaines espèces.

L'IFSUA, qui avait déjà déposé un recours direct en annulation contre ce règlement le 23 avril dernier, a maintenant demandé, par une deuxième requête, que l'application des articles qui se réfèrent à la pêche récréative du bar soit immédiatement suspendue. La demande, qui conteste l'application de la Politique Commune de la Pêche jusqu'à présent, repose sur le fait que le Conseil a réglementé la pêche récréative de cette espèce sans en avoir la compétence en considérant que celle-ci revient aux États membres. Cette dérive a abouti à une norme qui marginalise les pêcheurs récréatifs sous-marins, car il leur interdit d'attraper du poisson, et qui cause de sérieux préjudices aux entreprises qui vivent de ce secteur.

IFSUA a estimé que, si la régulation reste en vigueur, les pertes pour les entreprises du secteur dans la zone affectée sont de l'ordre de 40-50% de leur facturation en matériel de pêche sous-marine, et cela sans prendre en compte l'effet sur les entreprises indirectement liées à leur activité. De plus, IFSUA, qui représente des milliers de pratiquant, estime que l'interdiction implique aussi de fortes réductions de leurs sorties en mer et, par conséquent, de possibles impacts sociaux et sur leur santé seront également réduits (certains d'entre eux ont déclaré qu'ils vont arrêter de pêcher).

Les entreprises et organisations qui forment l'IFSUA, parmi lesquelles la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP) et la Fédération Nautique de Chasse Sportive en Apnée (FNPSA), demandent depuis des années à la Commission européenne un cadre juridique commun pour la pêche récréative, puisqu'elles considèrent que cette activité est discriminée au profit de la pêche professionnelle. Elles sont disposées à aller aussi loin que possible pour défendre leurs droits et exiger un traitement équitable.

For more information / Para más información / Pour plus d'informations:

Oscar Sagué (+34 605 330 699) – English, Spanish

Vincent Giroud (+34 640 614 248) – French

Asociados:

